

## POLÉMIQUE ■ Deux recours contre l'extension de la porcherie industrielle

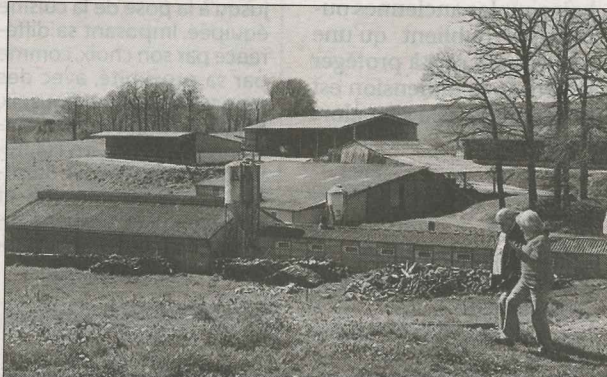
# A Folles, les associations voient rouge

Elles l'avaient annoncé (nos éditions du 19 janvier et du 12 mars), elles l'ont fait.

Hier matin deux associations de protection de l'environnement (\*) ont déposé deux recours devant le tribunal administratif : un recours en annulation de l'autorisation délivrée par la préfecture le 22 février 2011 autorisant l'earl Frais-Marais à exploiter un élevage intensif de porcs à l'engraissement. Recours qui se double d'un référé en suspension immédiate des effets de l'autorisation en attendant le jugement.

« Nous avons joué le jeu ». « Le seul recours en annulation met plus d'un an à être jugé. Alors que le référé en suspension immédiate met un coup de frein au projet », commentait hier Antoine Gatet, de l'association Sources et Rivières à sa sortie du tribunal administratif, où il était accompagné d'Annie Jacquemain, présidente de Nature et patrimoine du canton de Laurière et de Gérard Fourgeaud, vice-président.

Pour les associations, l'autorisation d'exploiter



**NUISANCES.** Annie Jacquemain, présidente de Nature et patrimoine de Laurière et Jacques Joly, du conseil d'administration, hier sur le site de la porcherie, à Folles.

délivrée par la préfecture est illégale. « Avant de donner cette autorisation il faut obligatoirement soit menée une étude d'évaluation car nous sommes sur un site Natura 2000, explique Antoine Gatet. Cette étude n'a toujours pas été faite. L'autorisation est donc illégale. »

Pour les associations, « la préfecture cherche à passer en force depuis le début. Nous avons joué le jeu de la concertation en organisant des réunions publiques. Aujourd'hui l'Etat pousse en dépit des

avertissements que nous avons donnés sur la non-conformité de ce projet avec l'environnement. »

**2.600 m<sup>3</sup> de lisier.** Le projet d'extension de la porcherie de Frais-marais, à quelques kilomètres, de Folles prévoit la construction d'un bâtiment de 1.500 places (contre 400 actuellement). Chaque année plus de 4.000 porcs y seraient engraisés, consommant près de 1.200 tonnes d'aliments, 3.400 m<sup>3</sup> d'eau et produisant près de 2.600 m<sup>3</sup> de lisiers. C'est cet épandage

et ses éventuelles infiltrations dans la nappe phréatique et les rivières qui inquiètent.

« Une partie de l'épandage se ferait sur la faille d'Arêne, une importante zone géologique de captage d'eau, une sorte d'autoroute de l'eau, explique Annie Jacquemin. La porcherie actuelle dégrade déjà la qualité de l'eau. Les taux de nitrate relevés depuis deux ans sont au-dessus de la norme. »

Et de préciser que ce site d'engraissement de porcs industriels ne créera pas un emploi dans la région. « Juste des nuisances, souligne la présidente. Les porcs seront abattus dans l'Allier pour être revendus dans le Pays Basque avec l'appellation jambon de Bayonne! »

Les associations devraient être reçues au tribunal administratif dans une quinzaine de jours. La décision sera rendue une semaine plus tard. ■

Jean-Paul Sportiello

(\*) France nature environnement, Nature et Patrimoine du canton de Laurière, soutenues par Sources et rivières du Limousin et l'association de sauvegarde du pont à l'Age.

061041M